

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOTICE EXPLICATIVE

Le dossier d'inscription comprend quatre documents joints

(6 pages au total) à compléter, dater et signer et remettre à l'équipe

Top Crèche :

soit par mail à l'adresse suivante : topcreche.leconcours@gmail.com

soit par courrier à Equipe diocésaine Top Crèche

743 rue de la Vallée 45160 OLIVET

à partir du **2 SEPTEMBRE 2019** jusqu'au **16 NOVEMBRE 2019**

- fiche de candidature 1 page
- fiche projet 1 page
- fiche croquis 1 page
- règlement 3 pages

FICHE DE CANDIDATURE



DU 14 AU 22 DECEMBRE 2019 A LA CATHEDRALE D'ORLEANS

SUR LE THEME TOUS BATISSEURS ... !

Je suis UNE PERSONNE ou UN GROUPE (rayer la mention inutile)

Nom du groupe : _____

Nom, prénom du référent du groupe : _____

Nombre de participants : _____

Nom, prénom (si individuel) : _____

Age moyen des participants : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

email : _____ @ _____ tél : __/__/__/_/___

Je suis CANDIDAT pour participer au concours TOP Crèche 2019 Saison 4 et j'accepte sans réserve l'intégralité de son REGLEMENT.

Ma crèche sera OUI NON laissée sur place après l'exposition

OUI NON démontée le soir du dimanche 22 décembre 2019

Date et signature :

Cadre réservé à l'équipe diocésaine TOP Crèche

CANDIDATURE VALIDEE OUI NON

MOTIFS : (en cas de refus) _____

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 16 NOVEMBRE 2019 avec la fiche projet, la fiche croquis et le règlement dûment complétés datés et signés à topcreche.leconcours@gmail.com ou à Equipe diocésaine Top Crèche 743 rue de la Vallée 45160 OLIVET

FICHE PROJET

Nom / prénom / appellation du groupe : _____

Titre : _____

Je décris mon projet en 80 mots (+ ou – 10%)

(Ce texte sera affiché et éclairé sur un présentoir et également traduit en anglais par l'équipe Top Crèche)

Comment la crèche répondra au thème **TOUS BATISSEURS ... !**

Quel **message** sera émis en particulier par la crèche :

1. LES PERSONNAGES

Confectionnés à la main ? OUI NON
Avec quels matériaux (plâtre, tricot, verre soufflé, ...) ?

2. LE DECOR

Confectionné à la main ? OUI NON
Avec quels matériaux (bois, carton, terre cuite, tissus...) ?

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE **16 NOVEMBRE 2019**

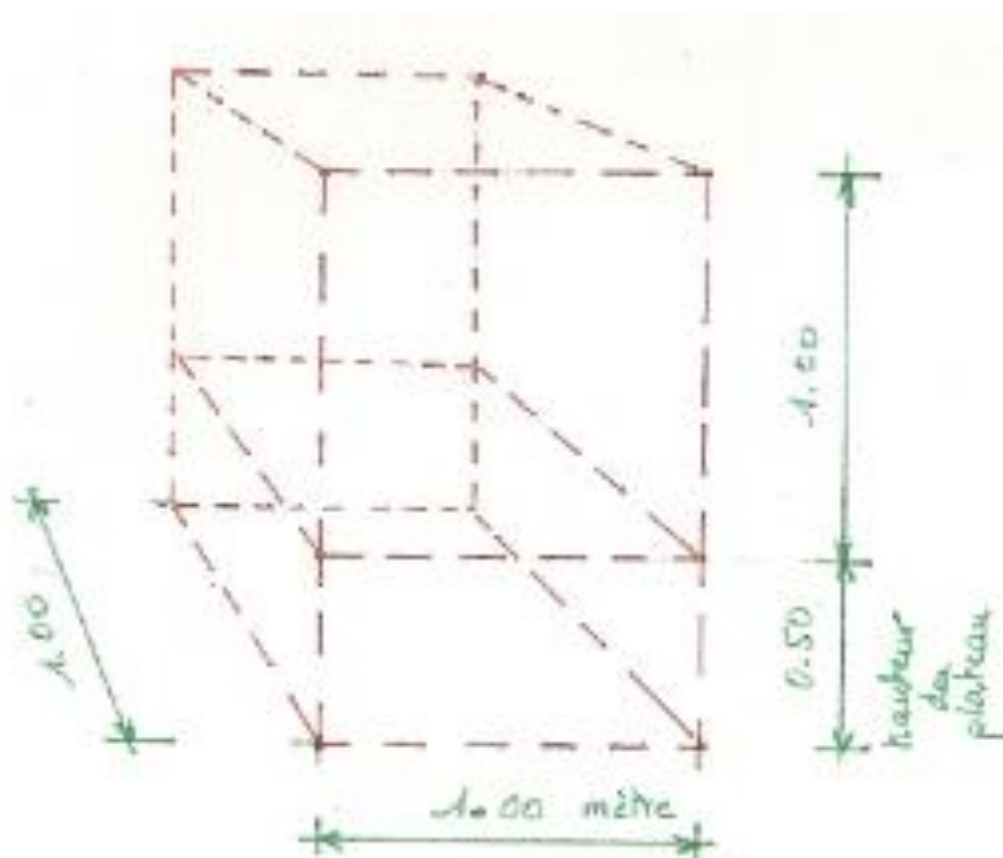
avec la fiche de candidature, la fiche croquis, et le règlement dûment complétés datés et signés à topcreche.leconcours@gmail.com ou à Equipe diocésaine Top Crèche 743 rue de la Vallée 45160 OLIVET

FICHE CROQUIS



Nom/prénom/appellation du groupe : _____

Je dessine ma crèche (en plan ou en volume)



NOTA : Ces dimensions ne sont ni des minima ni des maxima, mais à respecter scrupuleusement

A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 16 NOVEMBRE 2019

avec la fiche de candidature, la fiche projet, et le règlement dûment complétés datés et signés à topcreche.leconcours@gmail.com ou à Equipe diocésaine Top Crèche 743 rue de la Vallée 45160 OLIVET

REGLEMENT 1/3



En décembre 2019, le diocèse d'Orléans organisera son quatrième concours de crèches de Noël.

Le thème retenu pour cette saison 4 est :

TOUS BATISSEURS ... !

Edifice architectural et religieux incontournable, la Cathédrale d'Orléans ouvrira ses portes à ce projet local culturel et coopératif. Chaque participant pourra présenter sa propre réalisation de crèche de Noël unique, originale dans un cube de 1 m3...

Article 1 : ORGANISATEUR

Le concours est organisé avec le soutien de la cathédrale par l'équipe diocésaine Top Crèche, 743 rue de la Vallée 45160 OLIVET.

Article 2 : QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Le concours Top Crèche est ouvert à tous les habitants du département du Loiret (45). La crèche peut être réalisée par une personne ou un groupe de personnes à raison d'une création par personne ou par groupe : une famille, une classe, une école, un groupe de catéchisme ou d'amis, etc. Une seule candidature par personne ou par groupe est autorisée. Tout participant mineur doit joindre l'autorisation écrite d'un représentant légal (parent ou tuteur) à la fiche de candidature pour participer au concours. L'organisateur se réserve le droit de demander aux participants de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant en l'absence de cette justification. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Article 3 : INSCRIPTION

La candidature est libre et gratuite. Elle est ouverte du **2 septembre 2019 au 16 novembre 2019**. Elle se fait en retournant la fiche de candidature, la fiche projet, l'autorisation sur papier libre du représentant légal, la fiche croquis, jointes en annexe à ce présent règlement, complétées, datées et signées à top.creche.leconcours@gmail.com ou à Equipe diocésaine Top Crèche 743 rue de la Vallée 45160 OLIVET.

Sous 5 jours ouvrables, à réception de la candidature, l'organisateur envoie un mail d'accusé de réception. Les deux motifs de refus seront la non-conformité éventuelle du projet au présent règlement et à son esprit ou la limite des trente (30) places disponibles. TOUT EST GRATUIT ! **Il n'y a pas de frais d'inscription.**

REGLEMENT 2/3

Article 4 : CONDITIONS

La crèche doit inconditionnellement représenter la Nativité : Marie, Joseph, l'Enfant Jésus, l'âne et le bœuf, éventuellement complétée par d'autres personnages.

La crèche, pour être exposée, doit impérativement respecter le thème **TOUS BATISSEURS ... !**

L'utilisation de matériel dangereux ou potentiellement dangereux est proscrite.

La création doit s'intégrer strictement dans un volume d'1m³, soit 100 cm de longueur, de largeur et de hauteur. L'exposant doit l'installer sur un support (surface de 1 m X 1 m) à **50 cm du sol** réalisé par ses soins. L'illumination exclusivement par LED est **obligatoire** et se fait par les soins de l'exposant. Une alimentation électrique de 220 Volts 10 Watts sera mise à disposition. Il n'est pas autorisé de sonoriser la crèche.

L'organisateur s'autorise à refuser l'exposition de la crèche si elle n'est pas conforme au dossier d'inscription présenté ou si elle ne respecte pas l'esprit du concours. La crèche doit également être libre de tout droit ; en aucun cas, elle ne devra porter atteinte aux droits de la propriété intellectuelle et droits à l'image d'un tiers.

Les participants ou leur représentant légal s'engagent à fournir une crèche réalisée personnellement ou pour laquelle ils ont obtenu l'accord préalable et écrit de l'auteur.

Les candidats s'engagent par ailleurs à donner de leur temps pour participer à la surveillance de l'exposition durant les horaires d'ouvertures de la cathédrale, suivant un planning à établir en décembre.

Article 5 : DATES

Les crèches sont installées par les exposants le **vendredi 13 décembre entre 14 h et 17 h 30**. Une bénédiction des crèches en présence des exposants est proposée ce même jour à 18 h.

Elles seront exposées au public du **samedi 14 décembre jusqu'au 22 décembre à 17 h**.

Le vote des visiteurs est réalisé tout au long de la période d'exposition, soit du **14 au 22 décembre à 15h**.

Le **dimanche 22 décembre à 15 h**, le vote des visiteurs sera clos, et les résultats annoncés en fin d'après-midi.

Le jury commencera par dépouiller les bulletins de vote et désignera la Top Crèche « **Coup de cœur du public** ». Le gagnant de la saison précédente ne pourra prétendre à ce titre.

Ensuite il élira les 3 premières crèches au regard de la créativité, des qualités artistiques et du message transmis. Ses décisions seront définitives et sans appel.

A 16 h, tous les exposants et visiteurs seront invités à féliciter les lauréats lors d'une cérémonie conviviale. C'est à ce moment là que les prix seront remis aux lauréats.

Les crèches seront à retirer par les soins des exposants à la fin de la période d'exposition soit le **dimanche 22 décembre 2019 de 17 h à 20 h**. Ou bien elles seront laissées sur place.

REGLEMENT 3 /3

Article 6 : LE JURY

Il est désigné par l'équipe d'organisation Top Crèche (liste non définitive) : un lauréat d'une année précédente, un représentant de l'EAP de la cathédrale, un représentant du secteur rural du diocèse, un représentant de la ville d'Orléans, le recteur de la cathédrale d'Orléans, deux membres de l'équipe Top Crèche. Les membres du jury peuvent exposer mais leur crèche sera hors concours.

Article 7 : RESPONSABILITE

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, casse ou détérioration que pourraient subir les crèches ; celles-ci restant à la charge unique de leur propriétaire. Il se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée quant aux conséquences éventuelles pour les candidats.

Article 8 : DROIT A L'IMAGE

Tous les exposants du concours Top Crèche autorisent l'organisateur et les visiteurs à prendre des photographies de leur création et autorisent la reproduction des photos de leurs crèches (œuvres) par l'organisateur dans les différents supports de communication diocésains (print, web, numérique, réseaux sociaux ...), ainsi que dans la presse régionale.

Article 9 : ACCEPTATION

La simple participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, ses résultats et l'attribution des prix.

Article 10 : DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique ...). Ces informations sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des prix. Ces informations sont destinées à l'organisateur. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour exercer ces droits, ils devront envoyer un courrier postal à l'adresse de l'organisateur.

Article 11 : LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Tout litige relatif à l'interprétation, l'application ou à l'exécution du présent règlement sera exclusivement soumis à l'appréciation de l'organisateur. Le présent concours est régi par la loi française.

Nom/Prénom/Appellation : _____

RECOPIER LA MENTION « bon pour acceptation, DATER et SIGNER _____

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE **16 NOVEMBRE 2019**

avec la fiche de candidature, la fiche projet, la fiche croquis dûment complétés datés et signés à topcreche.leconcours@gmail.com ou à Equipe diocésaine Top Crèche 743 rue de la Vallée 45160 OLIVET